

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-044

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Animation d'un atelier couture pour les parents, animé par la société Les Jolies Choses (109 chemin de la Burdillière 01340 MARSONNAS), au multi accueil de Saint-Etienne-du-Bois (01370)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance ont pour mission de mener des actions de soutien à la parentalité ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec la société Les Jolies Choses pour l'organisation d'un atelier pour les parents ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Les Jolies Choses, afin de mettre en place un atelier couture avec le multi accueil à Saint-Etienne-du-Bois ;

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Mme BENCHAO Vanessa, de la société Les Jolies Choses, 109 chemin de la Burdillière, 01340 Marsonnas ;
- La séance se déroulera au multi accueil Pom'cannelle le mardi 21 mars 2023 de 17h30 à 19h30 ou le mercredi 22 mars 2023 de 14h30 à 16h30 ;
- La séance s'adresse aux parents, pour un coût global de 108 €.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 février 2023.

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance